

Votre VAE étape par étape au :

Ministère de l'Enseignement supérieur -
Université

1

phase ACCUEIL ET INFORMATION

VOUS

Vous souhaitez vous inscrire par la voie de la VAE à un diplôme délivré par les universités de Bretagne.

Dans un premier temps, vous pouvez vous adresser au :

☛ Bureau Reva de l'une des 4 universités de Bretagne⁽¹⁾.

Si vous souhaitez des informations sur la VAE et/ou si vous avez ciblé le diplôme que vous souhaitez faire valider, prenez contact avec le bureau Reva de l'université concernée afin d'obtenir les documents nécessaires à la constitution de votre dossier VAE.

Vous pouvez participer à une réunion d'information ou demander un entretien.

VOTRE INTERLOCUTEUR
BUREAU REVA

2

phase DEMANDE DE RECEVABILITÉ

VOUS

Vous transmettez votre demande au :

☛ Bureau Reva de l'université sollicitée. A réception, le bureau Reva, en collaboration avec un référent pédagogique, examine la recevabilité de votre demande et la faisabilité de votre projet. L'université sollicitée envoie la décision de recevabilité et de faisabilité par courrier ou vous la communique lors d'un entretien avec un conseiller.

Si votre demande est recevable, vous passez à l'élaboration du dossier de VAE.

☛ L'université concernée vous présente le dossier VAE et les modalités de l'accompagnement.

VOTRE INTERLOCUTEUR
BUREAU REVA

3

phase ACCOMPAGNEMENT

VOUS

Vous pouvez être accompagné pour la constitution du dossier de validation et la préparation au jury (accompagnement facultatif).

☛ L'accompagnateur s'entretient plusieurs fois avec vous afin de vous guider dans le choix et l'analyse de votre expérience pour construire votre dossier de validation.

VOTRE INTERLOCUTEUR
BUREAU REVA

4

phase VALIDATION

VOUS

Vous adressez le dossier de validation complet au :

☛ Bureau Reva de l'université concernée.

L'entretien avec le jury est obligatoire.

☛

JURY

En cas de validation partielle, vous conservez le bénéfice des modules acquis. Pour obtenir le diplôme, vous pouvez vous engager dans une démarche de formation ou acquérir les compétences manquantes par de nouvelles expériences.

Le jury évalue les compétences et s'il y a lieu, celles manquantes. Il peut : attribuer le diplôme, ne pas attribuer le diplôme, ou attribuer une partie du diplôme. Dans ce dernier cas le jury définit les modalités qui vous permettront d'acquérir les compétences manquantes (décision au cas par cas).

⁽¹⁾ Université de Rennes 1
Tel : 02 23 23 39 50
mail : reva@univ-rennes1.fr

Université Rennes 2 - Haute Bretagne
Tel : 02 99 14 20 38
mail : reva@univ-rennes2.fr

Université de Bretagne Sud
Tel : 02 97 87 11 30
mail : reva@univ-brest.fr

Université de Bretagne Occidentale
Tel : 02 98 01 73 60
mail : reva@univ-ubs.fr